

Lancement d'une consultation citoyenne sur les discriminations

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



La consultation fera l'objet d'un rapport rendu public ayant pour objectif d'alimenter le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'homophobie prévu d'ici l'été. *THOMAS SAMSON / AFP*

Une consultation citoyenne en ligne sur les discriminations a été lancée jeudi 8 avril à Paris par Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité hommes-femmes et de la Diversité, et Marc Fesneau, ministre délégué à la Participation citoyenne.

Via le site consultation-discriminations.gouv.fr, les ministres espèrent recueillir des contributions concernant huit domaines : l'emploi, le logement, les transports, la sécurité, l'accès aux loisirs, aux services publics, aux soins et les assurances, banques et mutuelles.

«Il n'y aura aucun sujet tabou. Toutes les situations de discriminations doivent être mises sur la table», a assuré Elisabeth Moreno lors d'une conférence de presse à Paris. Elle souhaite faire de cette consultation de deux mois *«un temps fort d'échange et de propositions concrètes et pratiques»* ouvert aussi bien aux citoyens qu'aux

associations, entreprises et collectivités locales, invitées à s'en faire le relais. Sur la plateforme, trois niveaux de contribution seront possibles, a précisé Marc Fesneau : *«Évaluer les dispositifs, se prononcer sur les nouvelles mesures et déposer une contribution pour faire des propositions concrètes et partager les bonnes pratiques»*.

Prévue jusqu'à fin mai, la consultation fera l'objet d'un rapport rendu public et a pour objectif d'alimenter le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'homophobie prévu d'ici l'été. La ministre s'est engagée à recevoir au ministère les auteurs des vingt idées les plus plébiscitées dans le cadre de la consultation.

Le site renvoie également vers la plateforme antidiscriminations.fr, inaugurée mi-février par Elisabeth Moreno et la Défenseure des droits, Claire Hedon, pour accompagner les victimes de discrimination en ligne et via un numéro de téléphone (3928). Depuis, 3000 personnes ont contacté le 3928, 800 chats ont été effectués et 20% des utilisateurs ont par la suite saisi le Défenseur des droits, a annoncé la ministre.